

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31.12.2025

TRYBA - A WORLD FOR CHILDREN

Fonds de dotation
HARAS DU LERCHENBERG
67110 GUNDERSHOFFEN

FIBA SAS – SIEGE SOCIAL

7 avenue de l'Europe - Espace Européen de l'Entreprise - 67300 SCHILTIGHEIM

Adresse postale : CS 60034 - 67013 STRASBOURG CEDEX

Tél. 03 88 18 59 59 - Email : strasbourg@groupe-fiba.fr

RCS Strasbourg 698 501 442 00090

Société par Actions Simplifiée au capital de 612 500 € - NAF 6920 Z - N° TVA intr. : FR 49 698501442

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes - Membre de la Cie Régionale de Colmar

www.groupe-fiba.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31.12.2025

Au Conseil d'Administration du fonds de dotation TRYBA – A WORLD FOR CHILDREN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration de votre fonds de dotation, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation TRYBA – A WORLD FOR CHILDREN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels mis à la disposition des membres du fonds de dotation.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim, le 23 juillet 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FIBA SAS



Xavier COURTEAUX

*Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Colmar*

BILAN ACTIF

FONDOT - FONDS DOT. A WORLD FOR CHILDREN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)						
Stocks et en-cours						
Créances						
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances						
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	481 450,70		481 450,70	100,00	172 928,31	100,00
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	481 450,70		481 450,70	100,00	172 928,31	100,00
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	481 450,70		481 450,70	100	172 928,31	100

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

BILAN PASSIF

FONDOT - FONDS DOT. A WORLD FOR CHILDREN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		3,12		8,67
Fonds propres statutaires	15 000,00		15 000,00	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	36 835,10	7,65	36 835,10	21,30
Excédent ou déficit de l'exercice				
Situation nette (sous-total)	51 835,10	10,77	51 835,10	29,97
Fonds propres consommables	425 954,83	88,47	-31 967,56	-18,49
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	477 789,93	99,24	19 867,54	11,49
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 100,77	0,44	152 100,77	87,96
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés				
Fournisseurs, factures non parvenues	1 560,00	0,32	960,00	0,56
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	3 660,77	0,76	153 060,77	88,51
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	481 450,70	100	172 928,31	100

COMPTE DE RÉSULTAT

FONDOT - FONDS DOT. A WORLD FOR CHILDREN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services				
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable	-447 769,41	23 920,99	-471 690,40	
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	77 850,03	99 462,90	-21 612,87	-21,73
Mécénats	300 000,00	175 000,00	125 000,00	71,43
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	-69 919,38	298 383,89	-368 303,27	-123,43
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	2 716,77	1 082,57	1 634,20	150,96
Aides financières	-69 384,13	297 731,19	-367 115,32	-123,30
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	-66 667,36	298 813,76	-365 481,12	-122,31
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-3 252,02	-429,87	-2 822,15	-656,51

COMPTE DE RÉSULTAT

FONDOT - FONDS DOT. A WORLD FOR CHILDREN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	3 382,02	540,87	2 841,15	525,29
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	3 382,02	540,87	2 841,15	525,29
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	3 382,02	540,87	2 841,15	525,29
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	130,00	111,00	19,00	17,12
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	130,00	111,00	19,00	17,12
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	-66 537,36	298 924,76	-365 462,12	-122,26
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	-66 537,36	298 924,76	-365 462,12	-122,26
EXCÉDENT OU DÉFICIT				
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature	4 831,98	37 336,80	-32 504,82	-87,06
Prestations en nature				
Bénévolat		19 763,00	-19 763,00	-100,00
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	4 831,98	57 099,80	-52 267,82	-91,54
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	4 831,98	37 336,80	-32 504,82	-87,06
Prestations en nature				
Personnel bénévole		19 763,00	-19 763,00	-100,00
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	4 831,98	57 099,80	-52 267,82	-91,54
TOTAL				

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

FONDOT - FONDS DOT. A WORLD FOR CHILDREN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

"Le Fonds de dotation a pour objet la réalisation de toute action d'intérêt général à caractère humanitaire, en France ou à l'étranger, contribuant à la protection de l'enfance défavorisée et visant :

- à lutter contre la malnutrition, le mal-logement, le travail des enfants, la pédophilie et le trafic d'enfants et d'adolescents,
- à créer des conditions favorables à l'éducation des enfants et des adolescents indispensables à leur insertion sociale.

Le Fonds de dotation apportera également son soutien aux projets présentés par des organismes poursuivant une mission d'intérêt général analogue à celle qu'il poursuit.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixés différents objectifs pour réaliser l'objet social.

Ces objectifs constituent le "projet de notre entité" pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres."

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Les projets que le fonds soutient au Vietnam et au Burkina Faso, sont des projets d'intérêt général à caractère humanitaire pour la scolarisation des enfants et la formation des jeunes de milieux défavorisés. Le fonds soutient en particulier les projets qui ont pour public cible les filles compte tenu de leur plus grande vulnérabilité.

Le fonds, en collaboration avec ses partenaires français et étrangers (associations et ONG) a pour objectif de créer des conditions favorables à cette éducation qui leur permettra de devenir des adultes autonomes et responsables dans leurs pays respectifs : nourriture, logement, hygiène, suivi médical, cours d'éducation sexuelle, construction de ponts pour l'accès à l'école, formation des parents et éducateurs d'enfants handicapés, construction de salles de classe, fourniture de matériel pédagogique, etc ...

Les moyens mis en oeuvre sont :

Un site internet et une page facebook sont actuellement en ligne permettant de présenter les engagements sociaux et humanitaires ainsi que les actions du fonds.

Des actions de collecte de fonds sont organisées chaque année selon accord préfectoral.

La braderie a été reconduite sur 2025.

Comme chaque année, M. et Mme Tryba ont voyagé vers le Vietnam afin de réaliser un suivi des actions menées sur place en partenariat avec les associations locales.

Autres informations :

Fonds propres consommables :

Les fonds propres consommables sont positifs.

Dotations consommables :

La consommation de la dotation consommable d'un exercice correspond à l'excédent des charges sur les produits de l'exercice. La politique de l'entité en matière de consommation de la dotation consommable est inchangée. Le fonds s'inscrit dans une politique de redistribution auprès d'une liste d'ONG et associations qu'il soutient sur le long terme.

Les dotations consommables inscrites au compte de résultat s'élèvent à -447 769 €.

Ressources collectées auprès du public :

Ces dons se sont élevés à 77 850€ en 2025 et ont donc fait l'objet d'un compte d'emploi-ressource (CER).

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FONDOT - FONDS DOT. A WORLD FOR CHILDREN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 481 450,70 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 0 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2023-03.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Les principaux objectifs des règlements ANC N° 2022-06 et n°2023-03 sont de moderniser et simplifier les états financiers, actualiser la nomenclature des comptes et faciliter la digitalisation.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

FONDOT - FONDS DOT. A WORLD FOR CHILDREN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	15 000,00				15 000,00
Report à nouveau	36 835,10				36 835,10
Fonds propres consommables	-31 967,56		835 237,17	377 850,03	425 419,58
TOTAL	19 867,54		835 237,17	377 850,03	477 254,68

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMMENTAIRE

FONDOT - FONDS DOT. A WORLD FOR CHILDREN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN

Valorisation des contributions volontaires
Aucune contribution de bénévolat n'a été constatée sur cet exercice.

La société SPE a fait des dons de marchandises évalués respectivement à 4 832€.

TABLEAU EMPLOIS/RESSOURCES DE L'EXERCICE

RESSOURCES	MONTANT (€)	EMPLOIS	MONTANT (€)
1. RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	377 850	1. MISSIONS SOCIALES	- 69 384
Dons manuels et legs collectés	77 050	Réalisées en France	
Mécénat d'entreprise	300 000	Réalisés à l'étranger	- 69 384
2. AUTRES FONDS PRIVES	- 447 769	2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-
QR dotation fonds consommables	- 447 769	Frais de recherche dons privés	
		Frais de recherche subventions	
3. AUTRES PRODUITS	3 382	3. FRAIS DE FONTIONNEMENT	2 847
Autres produits financiers	3 382	Impôt sur les sociétés	130
Insuffisance des ressources de l'exercice	-	Autres frais (bancaires, honoraires, assurances)	2 717
Total des ressources affectées	- 66 537	Total des emplois correspondants	- 66 537

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES